

CONDITIONS GENERALES DE VENTES MANN+HUMMEL France.

Life Science & Environment (LS&E) au 1^{er} Janvier 2021

D

Les présentes Conditions Générales de Vente annulent et remplacent toutes conditions de vente antérieures. Elles ont été communiquées au client conformément aux dispositions des Articles L.441-6 et L.441-7 du Code de commerce.

1. Généralités

- Toute vente réalisée par la société MANN+HUMMEL France (MHFR), est soumise aux présentes CGV qui prévalent sur toute condition d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.
- Les présentes CGV sont soumises à la Loi Française pour toute commande livrée sur le territoire français.
- MANN+HUMMEL France se réserve la possibilité de refuser toute commande émanant d'un client
 - Qui porterait atteinte à la notoriété et à l'image de MANN+HUMMEL France
 - Qui utiliserait les produits de MHFR comme produits d'appel.
- Les produits vendus par MANN+HUMMEL France sont vendus fermes. Ils ne sont ni repris ni échangés.

2. Commandes

- Les devis ne constituent qu'un document de proposition d'offre sans engagement de notre part. Les commandes ne sont réputées définitives que si elles ont été acceptées par nos soins et fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part, notamment sous la forme d'un accusé réception de commande. Aucune annulation ne pourra être prise en considération si elle n'a pas été notifiée par écrit et acceptée expressément par nos services
- La confirmation de la commande par nos soins, notamment par un accusé réception de commande, constitue les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes conditions générales.
- La fourniture comprend exactement et uniquement le matériel spécifié dans l'accusé réception de commande dont l'acceptation implique également l'adhésion aux présentes conditions.
- Sauf s'ils font l'objet d'un contrat de vente, les études et documents de toute nature remis ou envoyés par MANN+HUMMEL France restent toujours son entière propriété et doivent lui être rendus sur sa demande. En tout état de cause, ils ne peuvent être communiqués ni exécutés sans son autorisation écrite.

3. Prix

- Nos prix de vente s'entendent hors taxes, la TVA s'appliquant en sus. Les prix de vente peuvent être modifiés A tout moment jusqu'à la facturation, et notamment en cas de changement des données fiscales ou économiques. Hors ajustement des données fiscales ou économiques, les factures sont établies conformément au prix établi dans l'accusé de réception de commande émanant de nos services.
- Compte tenu des frais élevés liés au traitement des commandes, les commandes d'un montant global inférieur à 150 euros seront facturées uniformément à 150 euros plus TVA en vigueur.
- La marchandise est livrée Franco de Port au départ de notre magasin de Louverné pour toute commande égale ou supérieure à 400€. Pour toute commande, hors « Express » inférieure à 400€ un forfait de 40€ sera débité.
- Toute commande « Express » au départ de notre magasin de Louverné France entraîne la facturation de frais de transport supplémentaire.

4. Livraison

- MANN+HUMMEL France se réserve le droit de déterminer le moyen de transport et l'acheminement, ainsi que le mode d'emballage de la marchandise, lequel peut imposer la commande d'un nombre minimal de produits
- Les délais de livraison communiqués par MANN+HUMMEL France sont purement indicatifs. Leur non-respect n'autorise pas le client à annuler sa commande ou à facturer des pénalités. Toute clause de pénalité de retard ou de refus de Produits pour retard de livraison qui serait incluse par l'Acheteur dans sa commande ou tout autre document émanant de l'Acheteur ne sera pas opposable à MANN + HUMMEL, sauf accord préalable spécifique. Aucun refus de Produits pour retard de livraison et/ou aucune déduction d'office de pénalités ou rabais sur des sommes dues à MANN + HUMMEL correspondant à un non-respect d'un délai de livraison, ne pourront être opérés par l'Acheteur. Ce dernier devra justifier tout retard, toute impossibilité de réceptionner une commande et tout prétendu surcoût sur la base de critères et éléments objectifs et vérifiables par MANN + HUMMEL. Aucun taux de service ne pourra être appliqué à MANN + HUMMEL sans négociation préalable et individualisé sur la spécificité des Produits et la qualité des services de MANN + HUMMEL et en fonction des spécificités de l'activité concernée.
- Tout refus de réception de livraison des Produits sera considéré comme abusif s'il n'est pas justifié par un défaut, vice ou une anomalie de la livraison ou des Produits, faisant l'objet d'une réclamation notifiée par écrit. Le refus abusif de livraison entraînera l'application d'une indemnité égale à 5% du montant HT de la commande concernée.
- En cas de manquants, d'avaries ou de retards, le client prendra toute disposition et inscrira toute réserve, dès la réception des produits, sur le bordereau de livraison et accomplira toutes les formalités nécessaires dans les 48h00 suivant la livraison. A défaut, le client perd son droit à réclamation à l'égard de MANN+HUMMEL France.
- Les marchandises sont vendues départ de notre magasin de Louverné et la livraison réputée faite dès mise à

disposition de la marchandise sur notre magasin à l'acheteur, et/ou tout tiers désigné par lui.

- L'emballage et l'expédition des marchandises sont toujours réalisés aux risques périls et frais du client, même en cas de transport réalisé le cas échéant à titre gratuit par MANN + HUMMEL. Le client devra donc prendre toutes assurances à cet effet.
- Nous n'acceptons aucun retour de marchandises sans notre accord préalable. En cas de marchandise retournée avec notre accord pour des raisons autres que celles liées à la défectuosité des produits, 20% du montant de la facture ainsi que la totalité des frais d'expédition resteront à la charge de l'acheteur.

5. Conditions de paiement

- Le délai de paiement accordé par MANN+HUMMEL France au client pour régler les sommes dues ne peut dépasser soixante jours à compter de la date d'émission de la facture. Toutefois, il pourra être accordé un délai de 45 jours date de facture récapitulative, si le nombre de livraisons est de façon récurrente, supérieur à deux par mois.
- En cas de retard ou défaut total ou partiel de paiement par le client :
 - **des pénalités de retard** seront automatiquement calculées sur les sommes restant dues. Toute somme non payée en intégralité à l'échéance initialement fixée sur la facture entraînera l'application de pénalités de retard à un taux équivalent au taux BCE +10 points, ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement s'élevant à 500 euros. Les pénalités seront exigibles dès le premier jour de retard de paiement, sans que MANN+HUMMEL France ait à en faire la demande.
 - **Tous les frais de recouvrement** exposés au-delà de ce montant forfaitaire et notamment mais non exclusivement tous frais d'huissier, d'avocat, de procédure sont également dus par le client.
 - **Déchéance du terme** : En cas de non-paiement même partiel d'une seule facture, au jour même de l'échéance, MANN + HUMMEL se réserve le droit de solliciter la déchéance du terme, toute facture restant due en principal et intérêt devenant immédiatement exigible.
- L'application de cette disposition ne prive pas MANN+HUMMEL France de la faculté de mettre en œuvre ses autres droits, notamment la clause de réserve de propriété stipulée à l'article 5 ou le droit commun de rétention.
- MANN+HUMMEL France pourra, de plein droit, refuser toute livraison de produits aux clients payeurs ou aux clients membres de groupements d'achats payeurs, en cas de dépassement des délais de règlement définis ci-dessus ou de défaut même partiel de paiement.
- Le client ne peut faire état d'un quelconque litige ou une contestation sur les produits livrés pour suspendre ou appliquer unilatéralement une déduction sur le paiement des factures dues.
- MANN+HUMMEL France se réserve le droit, à tout moment, de modifier son plafond d'encours au client, en fonction des garanties offertes et des risques encourus.
- La fourniture d'une garantie peut être exigée par MANN+HUMMEL France, soit dans le cadre d'une commande initiale, soit ultérieurement si l'appréciation du risque par MANN+HUMMEL France change, quelle qu'en soit la raison.
- Aucun escompte n'est prévu par MANN+HUMMEL France au titre du règlement anticipé.
- Le paiement des remises différées et ristournes est subordonné au règlement de l'intégralité des sommes dues à MANN+HUMMEL France qui s'accorde la possibilité d'opérer à due concurrence, la compensation des sommes dues par le client aux sommes dues à ce dernier.

6 NIP

- Dans le cadre de sa politique promotionnelle, MANN + HUMMEL se réserve le droit de participer ou non aux opérations d'avantages promotionnels accordés aux consommateurs susceptibles d'être proposés par le client, opérations dites de « NIP » et conserve la maîtrise totale de décision, d'emploi et d'affectation des budgets éventuellement alloués aux dites opérations.
- Chaque opération de « NIP » nécessitera un accord préalable, écrit, conclu entre le client et MANN + HUMMEL avant tout lancement par le client.

Ces opérations feront l'objet de contrats de mandat conformes aux dispositions de l'article L441-7 du Code de commerce, signés en double exemplaire. Ces contrats devront garantir que l'avantage consenti par MANN + HUMMEL sera à destination exclusive du consommateur et définiront : le cadre de l'opération et les conditions dans lesquelles les avantages promotionnels seront accordés aux consommateurs, notamment : le montant et la nature des avantages promotionnels accordés, la période d'octroi, les modalités de mise en œuvre des avantages et les modalités de reddition de compte par le client, les produits et les magasins concernés. Dans le cadre des opérations de « NIP », le client devra présenter l'avantage accordé au consommateur comme consenti par MANN + HUMMEL et cette dernière pourra requérir du client tout document destiné à vérifier la réalisation effective des obligations du client au titre des contrats de mandat (notamment, sorties de caisse par magasin).
- A l'issue de l'opération, le client communiquera à MANN + HUMMEL, dans les six mois suivant la réalisation de l'opération en magasin, un document de reddition de compte attestant du nombre de ventes de produits réalisés lors de chaque opération. Aucun règlement de MANN + HUMMEL au titre d'une opération de « NIP » ne sera effectué sans communication préalable de ce document.

Réserve de propriété

- MANN+HUMMEL France conserve l'entière propriété de ses produits jusqu'au complet encaissement de leur prix de vente, sans préjudice du transfert des risques qui s'opère dès la livraison. .
- MANN+HUMMEL France se réserve le droit, en cas de manquement du client et huit (8) jours après une mise en demeure restée même partiellement infructueuse, sans préjudice des autres droits et actions de MANN + Hummel, de revendiquer les produits. Le client s'engage à les restituer au magasin de Louverné, à ses frais et risques. Le client s'engage à prendre toute mesure propre à protéger et individualiser les produits ainsi qu'à informer MANN + HUMMEL du lieu où ses produits sont entreposés. La revendication pourra, au choix de MANN + HUMMEL, porter sur toutes les marchandises dont le prix sera impayé à la date de demande de revendication, ou seulement sur celles concernées par le manquement en cause.
- Le client avisera MANN+HUMMEL France par courrier recommandé avec AR de tout incident matériel ou juridique notamment de toute saisie opérée par des tiers, pouvant affecter les produits sous réserve de propriété.
- Le client s'engage expressément à ne pas donner les produits en gage ou à transférer la propriété de garantie jusqu'au complet règlement du prix des produits appartenant à MANN+HUMMEL France.
- En cas de cessation de paiement, d'accord amiable avec des créanciers, de dépôt de bilan ou de toute autre procédure collective, le client devra en aviser MANN+HUMMEL France sans délai, afin que puisse immédiatement être dressé un inventaire de nos produits. Dans ce cas, le client s'interdit de poursuivre la vente des produits sauf autorisation expresse de MANN+HUMMEL France.

7 Garantie

- La garantie au titre de vices apparents ou de la non-conformité des produits vendus par MANN+HUMMEL France à son client prend effet à compter de la date de leur facturation, et prend fin à compter de la vente du produit par l'acheteur à tout tiers.
- La garantie ne s'applique qu'aux produits facturés par MANN+HUMMEL France et comportant de façon visible les indications relatives à la marque et à la traçabilité sur une période de 1 (un) an à partir de la date de facturation.
- Une pièce est jugée défectueuse lorsque le défaut annoncé par le client aura pu être observé à nouveau par MANN+HUMMEL France par référence à des conditions normales d'utilisation. Nous garantissons nos matériels à la condition qu'ils soient utilisés pour le service normal pour lequel ils sont prévus.
- Toute demande de garantie doit faire l'objet de l'envoi par le client d'un rapport complet conforme au modèle établi par MANN+HUMMEL France et accompagné du produit dit défectueux afin de procéder à un contrôle technique.
- Notre garantie est limitée à notre choix, au remboursement sur la base du tarif en vigueur à la date de remboursement diminué de la remise du client, à l'échange gratuit à l'exclusion du versement de tous dommages et intérêts.
- Sont exclus de la garantie: les frais de dépose, repose, emballage, transport aller-retour, des produits reconnus défectueux et de rechange, ainsi que la main d'œuvre et les frais de séjour concernant une intervention faite sur place dans le cadre de la garantie; la fourniture et la pose des accessoires défectueux, non fournis par nos soins et de toutes pièces autres que les produits reconnus défectueux; les avaries provoquées par une protection ou un entretien du produit insuffisants, une erreur de montage, une fausse manœuvre, ou l'absence dans les locaux de l'acheteur ou de tout revendeur, des infrastructures nécessaires à une utilisation et installation correctes des produits en cause. Il est entendu que la présente garantie n'est pas exclusive de la mise en jeu de la responsabilité délictuelle de droit commun, tant de notre société que de celle de l'acheteur, sur le fondement des articles 1382 et suivants du Code civil.
- Les remplacements au titre de la garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée initiale de celle-ci.
- Les filtres remplacés ou remboursés au titre de la garantie deviennent la propriété de MANN+HUMMEL France.

8 Responsabilité :

- La responsabilité de MANN + HUMMEL est strictement limitée aux obligations souscrites par elle dans le cadre des commandes qui lui sont passées. Et limitée aux dommages matériels directs. Les dommages immatériels, tels que perte de chance, perte de clientèle, perte de chiffre d'affaires, perte de production de marge ou d'image, préjudice moral subi par le client, et ou tout auteur d'une action à l'encontre du client.
- La responsabilité de MANN + HUMMEL ne peut être engagée directement ou indirectement pour (i) toute pièce ou équipement non vendu par elle (ii) pour tout équipement ou composants destinés à être intégrés dans un ensemble (iii) toute défaillance d'une pièce causée par une autre pièce ou élément avec lequel elle est associée.
- En toute hypothèse, la responsabilité de MANN + HUMMEL est, sauf pour les dommages causés aux personnes, strictement limitée, qu'elle qu'en soit la cause à deux (2) fois le montant de la livraison objet du litige.

- - -

9 Résolution :

- En cas de manquement du client, pour quelque cause que ce soit et sauf cas de force majeure, MANN + HUMMEL pourra, quinze (15) jours après une mise en demeure restée infructueuse, le contrat et/ou la relation sera immédiatement rompue, sans préjudice du droit pour MANN + HUMMEL de solliciter la réparation du préjudice résultant pour elle de ce manquement comme la rupture de tous autres contrats liant au client.

10 Force majeure :

- Ni MANN + HUMMEL, ni le client ne peuvent voir leur responsabilité engagée en cas de force majeure, c'est-à-dire d'évènement imprévisible, irrésistible et extérieur à la volonté des parties interdisant à l'un ou l'autre d'exécuter ses obligations. A titre d'exemple non limitatifs, sont constitutifs de cas de force majeure les cas d'inondation, incendie, destruction totale ou partielle de l'outil de travail, la grève, la guerre, les tremblements de terre ou tempêtes, les actes terroristes.
- Toute partie qui s'estime victime d'un cas de force majeure doit en informer l'autre par écrit dans les soixante-douze (72) heures suivant la survenance de l'évènement de force majeure. A défaut de respect de ce délai, la partie victime perd le droit de revendiquer le cas de force majeure, l'inexécution devenant dès lors un manquement pouvant donner lieu aux sanctions prévues aux présentes conditions générales

11 Marques- Dénomination

- Le client pourra utiliser la marque et le logo MANN-FILTER ou toute autre marque et logo du groupe MANN+HUMMEL sous réserve de remplir les conditions suivantes :
- Respecter la charte graphique MANN+HUMMEL
- S'interdire de toute utilisation pouvant créer une confusion dans l'esprit des tiers entre le client et MANN + HUMMEL et notamment laisser penser à l'existence de liens capitalistiques entre elles ;
- Le client reconnaît les droits de propriété du Groupe MANN+HUMMEL sur ces droits de propriété intellectuelle et s'engage à n'utiliser les modèles, logo et emballages et plus généralement tous droits de MANN + HUMMEL que pendant la durée des relations commerciales et exclusivement en relation avec la commercialisation des produits distribués par MANN+HUMMEL France, aux fins de présentation et d'information.
- Les utilisations des marques logos et/ou noms appartenant à MANN + HUMMEL suivantes sont également, sauf accord express et préalable de MANN + HUMMEL, strictement interdits
- L'utilisation en association avec d'autres marques, noms et/ou logos quels qu'ils soient
- Leur reproduction en totalité ou partiellement modifiée, adaptée ou altérée
- L'utilisation dans le cadre de campagnes télévisuelles.

12 Internet :

- Conformément à la Loi, le client peut présenter à la vente les produits MANN + HUMMEL sur son site Internet, sous sa seule responsabilité (notamment au regard du respect de toutes législations ou réglementations en vigueur) .
- Ce faisant, et outre le respect des droits visés à l'article 12 ci-dessous, le client:
- S'engage à proposer une présentation claire des produits et de leur utilisation, respectueuse de l'image de qualité des produits MANN + HUMMEL et notamment de rendre accessible et visible facilement les notices de montage, conseils et ou précautions d'utilisation des produits d'offrir aux clients, en cas de difficulté, une hot line pour les assister dans le choix et/ou le montage des produits MANN + HUMMEL ;
- Sollicitera l'autorisation préalable de MANN + HUMMEL pour toute utilisation du logo ou des marques hors le cas de présentation ou d'information sur les produits ;
- S'interdit sauf accord préalable et express la création de tout lien hypertexte de son site vers les sites du groupe MANN -HUMMEL
- S'interdit d'utiliser la dénomination MANN+HUMMEL, MANN-FILTER ou toutes autres marques ou noms commerciaux du groupe MANN+HUMMEL dans son/ses nom(s) domaine ;
- MANN+HUMMEL France se réserve le droit à tout moment de vérifier l'exactitude des informations relatives aux produits et/ services publiés sur le site du client et le cas échéant de demander au client de rectifier sans délai les informations erronées.

13 Propriété Industrielle

- Les plans, nomenclatures techniques, spécifications, schémas, résultats d'essais, catalogues industriels, brochures, notices, brevets, modèles et dessins communiqués par MANN+HUMMEL France au client demeurent la propriété du groupe MANN+HUMMEL. En fonction de quoi le client s'interdit d'en effectuer une quelconque diffusion ou reproduction sans l'accord préalable de MANN+HUMMEL France.
- Les produits sont vendus sous la marque MANN-FILTER ou sous une marque appartenant au groupe MANN+HUMMEL à l'exclusion de toute autre marque sauf accord préalable de MANN+HUMMEL France.

14 Confidentialité :

- Toutes les informations, données et conditions techniques et commerciales concernant MANN + HUMMEL, les Produits ou les marques, noms et logos de MANN + HUMMEL et communiquées au client dans le cadre de la vente des produits ou de l'exécution des accords avec le client dans le cadre de l'article L441-7 du Code de commerce, notamment pour l'exécution d'une convention globale ou la promotion des produits par le client, sont strictement confidentielles. Elles ne peuvent être communiquées, divulguées ou diffusées par le client, à quelque titre que ce soit, ni utiliser par ce dernier.

15 Nullité

Si l'une des clauses des présentes conditions générales de ventes ne se trouvait nulle ou annulée, les autres clauses ne s'en trouveraient pas pour autant annulées.

16 Loi applicable et litiges

Les présentes conditions et plus généralement toutes questions relatives aux relations entre les parties sont soumises à la loi Française. et à la compétence des tribunaux de Nanterre, quel que soit le lieu de livraison et de facturation et même pour les demandes incidentes, de garantie ou en cas de pluralité de parties, sauf les cas et réglementations particulières spécifiques désignant Paris comme juridiction compétente.

17 Application des conditions générales de ventes

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent, à compter du 1^{er} Janvier 2021, à toutes les commandes reçues des clients et remplacent les conditions générales de ventes précédemment en vigueur.

Cachet du client :

Nom et Signature :